



PRATIQUE

FORTES CHALEURS ET CANICULE



PREVY

PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

PREVY.FR

Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, renforce les obligations des employeurs.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS

Les locaux fermés affectés au travail doivent être maintenus à une température adaptée en toute saison, compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement.

En extérieur, les travailleurs doivent être protégés contre les effets des conditions atmosphériques, dont les vagues de chaleur.

Vigilance rouge 

Mobilisation maximale

Passage en vigilance rouge canicule dans la carte vigilance de Météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.

Vigilance orange 

Alerte canicule

Déclenché par les préfetures lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température atteigne les 34°C et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20°C la nuit durant trois jours consécutifs.

Vigilance jaune 

Avertissement chaleur

Déclenché en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.

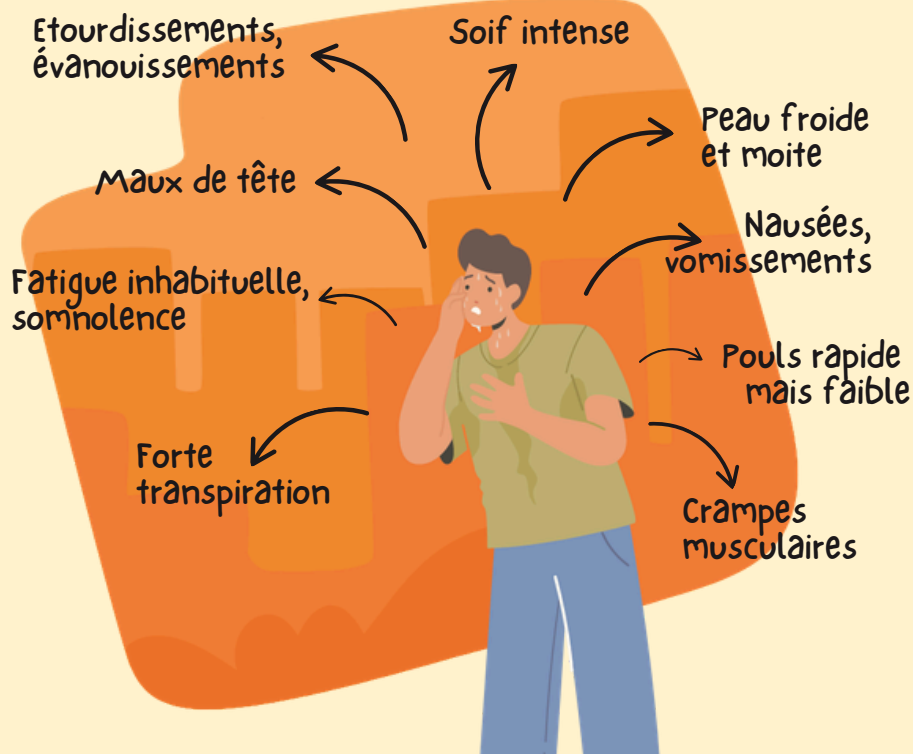
Pas de vigilance particulière 

Veille saisonnière

Correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France. La plate-forme téléphonique 0 800 06 66 66 est activée.

Des dispositions spécifiques sont prévues pour prévenir les risques liés aux épisodes de chaleur intense, correspondant au dispositif national de vigilance "canicule" de Météo-France.

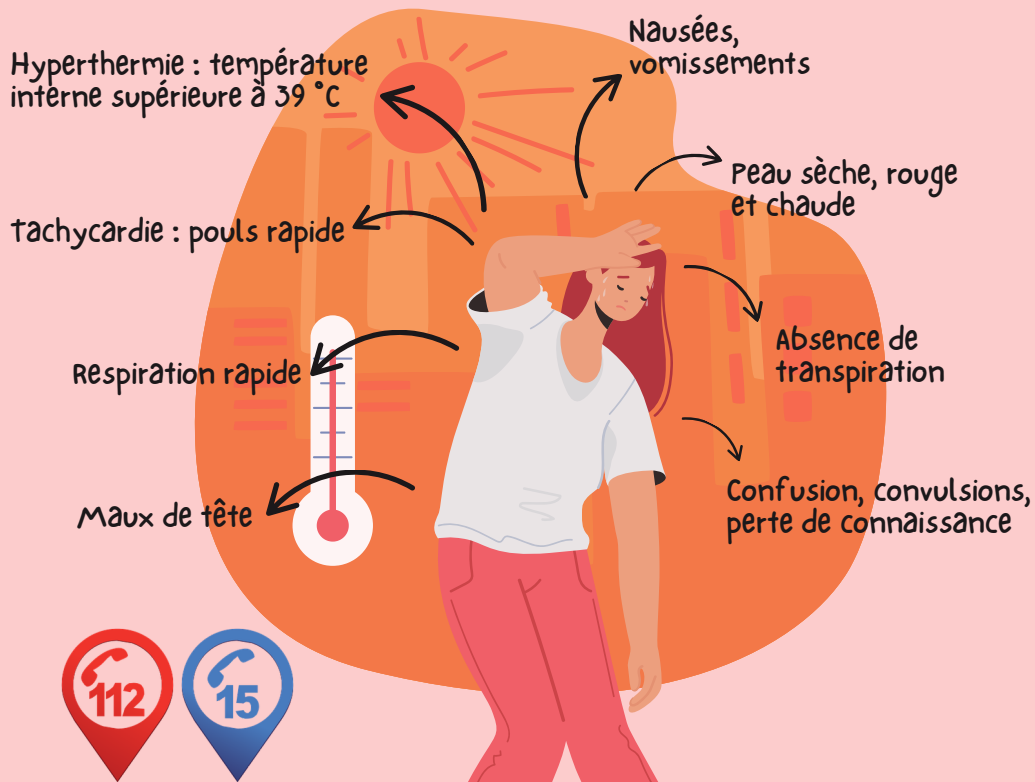
ÉPUISEMENT DÙ À LA CHALEUR, QUELS SYMPTÔMES ?



Les coups de chaleur peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé, agissez-immédiatement :

- déplacez-vous vers un endroit plus frais ;
- enlevez le surplus de vêtements ;
- rafraîchissez-vous avec de l'eau fraîche ;
- buvez de l'eau ;
- appelez ou faites appeler les secours si les symptômes ne se calment pas après plusieurs minutes.

LE COUP DE CHALEUR, UNE URGENCE VITALE



**Un coup de chaleur est une urgence vitale !
Appelez le 15 ou le 112 et portez secours à la victime :**

- mettez la personne allongée ou asseyez-là ;
- si possible, déplacez la personne vers un endroit plus frais ;
- enlevez le surplus de vêtements ;
- mouillez et rafraîchissez ses vêtements, ou si possible, placez la personne sous une douche froide ;
- faites boire de l'eau fraîche à la victime ;
- soyez attentif à ses symptômes, appelez-immédiatement les secours si la personne perd connaissance.

CONTRE LES COUPS DE CHAUD, QUELLES MESURES PRENDRE ?

La chaleur n'est pas qu'un inconfort passager. C'est un facteur de risque professionnel à intégrer dans l'évaluation des risques (DUERP) et à anticiper avec des mesures concrètes.



Prenez en compte une période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.



Adaptez le travail aux chaleurs :

- limitez l'exposition prolongée
- au soleil ;
- mettez en place une rotation des tâches ;
- évitez le travail isolé.



Identifiez en avance les signes de malaise ou de déshydratation :

- maux de têtes ;
- crampes ;
- fatigue inhabituelle ;
- nausées.



Intégration des ambiances thermiques dans le DUERP.

Art. R.4121-1 du Code du travail.



En cas de fortes chaleurs, reportez les tâches trop physiques et décalez les horaires.



Augmentez la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.



Ne sous-estimez pas la chaleur :

- buvez de l'eau ;
- couvrez-vous de vêtements amples ;
- utilisez de la crème solaire.



L'employeur doit mettre à disposition "de l'eau potable et fraîche pour la boisson".

Art. R.4225-2 du Code du travail.



Les travailleurs disposent d'un local permettant leur accueil dans des conditions de nature à préserver leur santé et leur sécurité en cas de survenance de conditions climatiques susceptibles d'y porter atteinte.

Art. R.4534-142-1 du Code du travail.



Il est interdit d'affecter les jeunes aux travaux les exposant à une température extrême susceptible de nuire à la santé.

Art. D.4153-36 du Code du travail.

FORTES CHALEURS SUR LES CHANTIERS

OPPBTP



**Fortes chaleurs et
effets caniculaires
sur les chantiers**

Guide de préconisations



COLLECTION ORGANISATION
ÉDITION 2022

OPPBTP
PUBLICATION



Le secteur du BTP est particulièrement touché par le risques de fortes chaleurs en été.

Employeurs, retrouvez les bons conseils de l'OPPBTP et plusieurs outils pour sensibiliser les travailleurs pendant cette période :

- Affiches, mémos et kit d'animation pour communiquer ;
- Questions/réponses sur les risques de fortes chaleurs et la réglementation ;
- Des solutions concrètes pour équiper les travailleurs du BTP contre les risques de coup de chaleur (protection de la nuque, fontaine isotherme mobile, bases vies, etc ...).

ZOOM SUR LE BRACELET ANTI-COUP DE CHALEUR

Le bracelet anti-coup de chaleur permet de prévenir du risque de coup de chaleur sur les chantiers. Il alerte son utilisateur lorsque sa température corporelle dépasse un seuil critique. En contact direct avec la peau, le capteur de ce bracelet intelligent permet d'analyser en temps réel les informations thermiques émises par le corps.





**LA
PRÉVENTION
N'EST PAS UN
HASARD
MAIS UN
RENDEZ-VOUS.**